PROVINCE DE LUXEMBOURG. ARRONDISSEMENT DE MARCHE-EN-FAMENNE

COMMUNE DE NASSOGNE

Du registre aux délibérations du Conseil communal de cette commune, a été extrait ce qui suit :

SEANCE DU 25 octobre 2001

PRESENTS :	**MM.**	**Sépul,**	**Bourgmestre – Président**
		Quirynen, Delbeck, David,	**Echevins ;**
		~~Bande, Stévenne~~, Fossion, ~~Mossay, Nicolay~~,	
		Mme Dumont-Chisogne, Servais, ~~Mont~~, Pierard,	
		Mme Vanderstraeten, Lucy,	**Conseillers ;**
		Charles Quirynen,	**Secrétaire Communal.**

572.1 /mq/jt : Objet – Prix des concessions – caveaux – cellules de columbarium et plaques nominatives près de pelouse d'honneur –

LE CONSEIL,

Revu la délibération du conseil communal du 22 mars 1983 décidant de fixer le prix des concessions de sépulture ;

Revu la délibération du conseil communal du 30 septembre 1992 décidant le prix des concessions avec caveaux préfabriqués (Forrières) ;

Revu les délibérations du conseil communal du 29/11/2000 fixant le prix des cellules de columbarium ainsi que le prix des plaques nominatives des défunts incinérés et dispersés sur la pelouse d'honneur;

Vu la loi communale, article 117 ;

DECIDE

A partir du 01/01/2002 , les redevances sont fixées comme suit :

Concessions de sépulture :

- 50 Euro le m2 pour les personnes domiciliées dans la commune ;
- 250 Euro le m2 pour les personnes non domiciliées dans la commune;
- 750 Euro pour un caveau préfabriqué de 2 personnes domiciliées ou non dans la commune ;
- 1400 Euro pour un caveau préfabriqué de 4 personnes domiciliées ou non dans la commune ;

Cellules de columbarium et plaques nominatives :

- 300 Euro pour une cellule de columbarium pour les personnes domiciliées dans la commune;
- 700 Euro pour une cellule de columbarium pour les personnes non domiciliées dans la commune;
- 125 Euro pour le placement d'une plaque nominative pour le demandeur domicilié dans la commune (apposition près de la pelouse d'honneur);
- 250 Euro pour le placement d'une plaque nominative pour le demandeur non domicilié dans la commune (apposition près de la pelouse d'honneur).

Par le Conseil,

Le Secrétaire (s) C QUIRYNEN — Le Bourgmestre (s) M. SEPUL

Pour expédition conforme :

Le Secrétaire C QUIRYNEN — Le Bourgmestre M. SEPUL